

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2024

---

LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES MALADIES AFFECTANT LES CULTURES  
VÉGÉTALES - (N° 2595)

### AMENDEMENT

N ° CE51

présenté par  
Mme Batho

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et de produits à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.